



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Economie et finances : services extérieurs

Question écrite n° 45443

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la suppression des recettes des finances et notamment celle de Château-Thierry dans l'Aisne. Il appelle son attention sur le nécessaire maintien des missions du Trésor public sur le site de Château-Thierry, en particulier pour cette ville chef-lieu d'arrondissement, en ce qui concerne non seulement la mission de conseil auprès des collectivités locales mais également la gestion et le traitement des contentieux de l'impôt. Il lui rappelle que des locaux appropriés sont mis à disposition dans les locaux de l'ex-banque de France et il serait envisageable d'aménager conjointement des bureaux avec la direction générale des impôts. Il lui demande si ce projet a reçu l'agrément de la direction de la comptabilité publique.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre délégué au budget ont souhaité adapter et moderniser les structures du réseau du Trésor public, afin d'en accroître l'efficacité. À ce titre, les missions et la carte des implantations des recettes des finances, qui n'avait pas été modifiée depuis 1926, ont été revues. Sur 88 recettes des finances actuellement réparties dans 58 départements, 41 sont supprimées dans les départements supportant une moindre charge de gestion et 8 sont créées dans les départements les plus importants qui en étaient jusqu'alors dépourvus. La réforme se déroulera sur quatre ans, à compter de 1997. Les opérations de fermeture de recettes des finances, comme à Château-Thierry, seront axées sur deux orientations. D'une part, les tâches de centralisation des opérations comptables des trésoreries seront transférées vers la trésorerie générale, afin de tenir compte de l'évolution des techniques et d'accélérer la remontée de l'information financière. Ce transfert de tâches purement internes à l'administration sera sans effet sur la vie locale. D'autre part, les activités tournées vers le public, qu'il s'agisse du recouvrement de l'impôt, de la collecte de l'épargne ou du conseil aux collectivités locales, seront confiées aux trésoreries en résidence. Celles-ci seront à l'occasion renforcées des effectifs nécessaires à ces attributions. L'intégralité des services publics sera donc maintenue sur place. Il n'en résultera aucune perturbation pour les usagers ou pour les élus. À Château-Thierry, les postes en résidence seront réinstallés dans les locaux libérés par la recette des finances, plus spacieux, ce qui confortera l'accueil du public et améliorera les conditions de travail des personnels. Le projet de réinstallation dans les locaux de l'ancienne Banque de France ne sera donc pas retenu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Balligand Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45443

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 novembre 1996, page 6083

**Réponse publiée le** : 24 mars 1997, page 1533